

A - Mode opératoire et fonctionnement du groupe Voisins Vigilants du Domaine des Lys.

1- Je n'ai pas l'application WhatsApp installée sur mon téléphone :

Depuis mon smartphone, dans App Store (Apple) ou PlayStore (Android), je recherche l'application WhatsApp.

Une fois trouvée, je la télécharge et installe sur mon téléphone.

Je tape sur l'application WhatsApp et l'active à l'aide de mon numéro de téléphone saisi et du code reçu par SMS.

Une fois installée, je contacte l'ASL du Domaine des Lys afin de demander l'ajout de mon numéro de téléphone dans le groupe Voisins Vigilants du Domaine des Lys.

2- J'ai l'application WhatsApp installée sur mon téléphone

Je contacte l'ASL du Domaine des Lys afin de demander l'ajout de mon numéro de téléphone dans le groupe Voisins Vigilants du Domaine des Lys.

B - Charte du Voisin Vigilant du Domaine des Lys :

A la différence du site communautaire et officiel <https://www.voisinsvigilants.org/>, le but de notre groupe créé via l'application mobile WhatsApp est de regrouper uniquement les habitants du Domaine des Lys.

En étant adhérent à ce groupe, nous vous demandons une réactivité accrue quant aux notifications envoyées par le groupe.

Afin d'éviter les notifications superflues, voici ce qu'il est autorisé de faire :

Vous pouvez notamment envoyer un message à ce groupe afin de :

->Signaler un comportement suspect, une alarme se déclenchant

->Entrer plus facilement en contact avec un membre du groupe afin de recourir à une surveillance en cas d'absence ponctuelle ou prolongée. (N'utiliser pas ce groupe afin de communiquer vos absences ou dates de congés précises).

->Solliciter un voisin rapidement se trouvant potentiellement sur site en cas de doute sur la sécurité de sa maison (suite à une alarme qui s'est déclenchée par exemple...)

Ce groupe n'a pas vocation à remplacer la police municipale. Composez le 17 en cas d'urgence !

Le Bureau de l'ASL du Domaine des Lys